



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Internet

Question écrite n° 119277

Texte de la question

M. René-Paul Victoria attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur le tarif social ADSL attendu par les bénéficiaires RSA et les personnes les plus démunies. En effet, un tarif social internet permettra l'accès au haut débit aux personnes qui ont des difficultés financières et à ce jour cela devient indispensable (démarches administratives, emploi...). Ainsi, le Gouvernement avait annoncé, il y a un an, que " d'ici six mois, tous les opérateurs pourraient proposer une offre sociale spécifique pour permettre aux foyers les plus modestes d'accéder à internet dans des conditions attractives ". Or, à ce jour, les FAI appliquent la TVA de 19,6 % sur leurs tarifs et aucune information sur la sortie d'un forfait avec un tarif social internet ou *triple play* ne semble se dessiner. C'est pourquoi il lui demande quelle est la position du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119277

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2011, page 10458

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)